



AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-02 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-08 »

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté, lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 2 février, le règlement numéro 2026-02, intitulé « Règlement numéro 2026-02 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2016-08 ».

Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée, situé au 178, avenue Saint-René, à Saint-René-de-Matane (Québec), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il est également déposé sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://saintrene.ca>.

Le règlement numéro 2026-02 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-RENÉ-DE-MATANE (QUÉBEC), ce 26^e jour du mois de février 2026.

Joyce Bérubé,
directrice générale et greffière-trésorière